REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 82-168 du 17 Mai 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics de la Construction et de l'Habitat pour compter du 15 Mai 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant Promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;

VU le décret n° 82-124 du 9 Avril 1982 . portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE:

Article 1er. - Pour compter du 15 Mai 1982, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est charge de l'intérim du Ministre des Travaux Publics de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MTPCH 6 PG/PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-